

Réussite aux examens d'état et accès à l'enseignement supérieur en milieu rural.

**Par MUSUYI ATAR Barthélemy , MANGWALA KWAYA
Nabot et KIKWISIYA Ngewa Christian**

Résumé

Les études en milieu rural sont rendues difficiles par la pauvreté des parents qui ne parviennent pas à payer les différents frais exigés. Pour réussir aux examens d'Etat et accéder à l'enseignement supérieur, l'une des conditions exigées, c'est le paiement des frais d'inscription et de test si on a eu des points en dessous de 60%. Une fois retenu, l'étudiant est obligé de payer la totalité des frais académiques comme garantie, sinon il risque de perdre son inscription. Pour faire des examens d'Etat, il existe une pratique illicite de corruption qui exige aussi de l'argent. Pour y parvenir, nous avons mené des investigations sur terrain. Les résultats obtenus montrent réellement que la pauvreté rend difficile l'accès aux études pour les finalistes du secondaire qui désirent poursuivre des études supérieures ; sans oublier la réussite aux examens d'Etat. C'est pourquoi que nous avons proposé quelques pistes des solutions : qu'il faille que l'Etat s'implique pour créer des activités génératrices des revenus pour que les parents aient des moyens de faire face aux exigences académiques auxquelles leurs enfants font face et de combattre la corruption qui gangrène les enseignements secondaires dans l'organisations des examens d'Etat.

Introduction

L'enseignement supérieur en milieu rural est rendu difficile par la pauvreté des parents qui ne parviennent pas à payer les différents frais exigés. Pour être admis aux études supérieures, l'une des conditions exigées, c'est le paiement des frais d'inscription et de test si on a eu des points en dessous de 60%. Une fois retenu, l'étudiant est obligé de payer la totalité des frais académiques comme garantie, sinon il risque de perdre son inscription. Aussi, au regard de ce constat, nous nous posons-nous les questions suivantes : comment est-ce que les parents peuvent faire pour que leurs enfants étudient ? Quelle stratégies adoptée au niveau des instituts supérieurs et de l'Etat pour que les enfants en milieu soient inscrits à moindres frais organisé en République Démocratique du Congo ?

A ces deux questions fondamentales, nous disons que les études au niveau de l'Enseignement supérieur sont organisées selon les règles légales qui les régissent. Cependant, il sied de noter que l'Etat n'accorde plus des bourses d'études.

La confirmation de ces hypothèses a été rendu possible par une étude que nous avons menée à Vanga dans la province de Kwilu. C'est grâce aux techniques d'observation, documentaire, d'entretien et de questionnaire ; que nous avons récolté les données de terrain. Ainsi, notre article s'articule autour de trois points, notamment l'examen d'Etat, les intrigues et les résultats des enquêtes réalisées auprès des étudiants à Vanga.

I. Données de base

Institué par l'ordonnance présidentielle n°67/263 du 12 juin 1967(Moniteur congolais, P.945)²⁰ afin de mettre fin à la disparité

²⁰Moniteur Congolais, Kinshasa, 1967, p.945

des enseignants et des titres scolaires, lesquels créaient des problèmes de catégorisation, d'embauche ainsi que d'admission aux études supérieures, l'examen d'Etat est un système d'évaluation externe destiné aux finalistes du cycle long des études secondaires et professionnelles.

L'examen d'Etat est organisé au même moment sur toute l'étendue de notre pays, la République Démocratique du Congo. Il porte sur les matières inscrites au programme de la sixième suivies au cours de l'année scolaire en expiration de laquelle a lieu le dit examen.

Sont admis à l'examen d'Etat, tous les élèves finalistes du cycle long du secondaire et professionnel régulièrement inscrits et ayant suivi les enseignements durant l'année scolaire autant que les autodidactes ayant satisfait aux épreuves préliminaires.

De 1967 à 2009, l'examen d'Etat a connu 43 éditions avec 4.878.719 participants dont 2.614.763 réussites soit 54% et 2.264.956 soit 46%²¹.

I.1. STRUCTURES

Les organes chargés de préparer l'examen d'Etat sont :

- Le Comité National de l'examen d'Etat
- Le Comité Provincial de l'examen d'Etat
- Le Centre de Passation de l'examen d'Etat
- Le Centre National de correction de l'examen d'Etat

²¹ IGE (EPSP),« *Inédit examen d'Etat de 1969 à 2010* »,Kinshasa, 2010

- Le Jury de délibération de l'examen d'Etat

I.2. MISSIONS

I.2.1. Le Comité National établi dans ses services de l'Inspection Générale de l'Enseignement est constitué de :

- L'Inspecteur Général. il est le président du Comité National de l'examen d'Etat
- Le Directeur de l'Enseignement Secondaire
- Le Directeur des services pédagogiques
- Le Secrétaire. Il est choisi parmi les Inspecteurs de l'Enseignement secondaire.

Le Comité National est chargé de l'organisation matérielle et technique des examens d'Etat, de rassembler tous les sujets des examens en faisant un choix parmi les différents sujets qui auront été présentés par les inspecteurs des différentes disciplines assistées de deux sujets proposés par les enseignants, proposer au Ministère de l'EPSP la liste des centres de passation des examens d'Etat pour qu'Il arrête la liste définitive sur proposition du Comité National.

I.2.2. Le Comité Provincial

Le Comité Provincial est chargé d'organiser l'examen d'Etat en Province. Ce comité est composé dans tous les lieux où plusieurs établissements présentent des candidats aux examens d'Etat. Le Comité Provincial est composé de tous les chefs des établissements dont les élèves subissent les dites épreuves dans les centres retenus et il choisit un président.

I.2.3. Les Délégués du Gouvernement (ou des Centres)

Les délégués du Centre assurent :

- Le transport confidentiel des examens d'Etat aux centres :
- L'ouverture, en présence des candidats, des enveloppes scellées contenant les sujets d'examens
- Le contrôle de la surveillance pendant le déroulement des épreuves
- Le rapport de déroulement des épreuves, rapport qu'ils remettent au président de la commission dont ils dépendent.

I.2.4. Le Comité d'organisation locale

Le comité d'organisation locale est chargé d'assurer sur le plan local, l'organisation matérielle et technique des examens d'Etat particulièrement :

- Choisir et préparer les locaux d'examens
- Etablir les listes des candidats
- Organiser la surveillance des examens, etc.

I.3. Le financement de l'examen d'etat

Jadis, le financement de l'examen d'Etat était opéré par le Gouvernement. Suite aux difficultés économiques et autres que le pays traverse depuis les années 80, les frais d'organisation de l'examen d'Etat sont supportés par les parents des candidats à cette épreuve nationale. Nonobstant cet état des choses, ces frais sont fixés par le Gouvernement à travers le Ministère de l'EPSP. Ainsi, par exemple, en 2010, les frais de participation à l'examen d'Etat étaient à 23.000 FC par participant en raison de 13.000 FC à la session préliminaire et de 10.000 FC à la session ordinaire.

I.4. Deroulement des examens d'état

L'examen d'Etat se déroule dans des salles des classes ou dans des salles uniques dans des centres au jour et à l'heure d'avant-midi vers 7 heures et demi et prennent fin à 12 heures et demi.

A cette occasion, tous les acteurs du centre notamment, le comité du centre ainsi que les examinés se réunissent dans la cour du centre pour la cérémonie de déballage de la malle des items.

Le Délégué de l'Agence Nationale des Renseignements, ANR en sigle, gardien des clés de la malle des items ouvre celle-ci et le Délégué du Gouvernement tire au hasard quelques items parmi les enveloppes scellées et présente ces items à l'assemblée, afin de certifier le sérieux dans le transport ainsi que dans la garde de cet examen. En d'autres mots, cette cérémonie consiste à extirper dans le chef de l'opinion, toute suspicion à l'occurrence, la fuite, le trafic ou le détournement des items.

Dès que la mise en place et le contrôle des formalités d'usage sont finis, l'on distribue

les items des matières de l'examen du jour aux participants dans le respect des règles y relatives à ces épreuves nationales.

Chaque participant dépose sa copie auprès des surveillants après avoir résolu son item et sort en silence. Quant aux surveillants, ils ramassent les copies et les regroupent selon les matières et les séries, constatent le nombre des copies remises par les participants par rapport aux absents et font rapport auprès des autorités compétentes du centre.

II. Les intrigues a l'examen d'état

II.1. Définition du concept

Les intrigues sont les manœuvres secrètes déloyales. Appliquées à notre article, il s'agit des opérations illicites effectuées à l'occasion de l'examen d'Etat dont la création des fonds en vue de financement des démarches et actions, afin de faire réussir leurs candidats à l'occurrence, contacter et entretenir avec les autorités des centres, obtenir de l'argent liquide, obtenir des tierces personnes capables de résoudre les items pour le compte des examinés dans les salles, communiquer les réponses aux examinés, etc.

II.1.1.démarche pour l'obtention des sommes d'argent liquide

Le fonds qui permet aux chefs d'établissements de mener les démarches provient de la différence qu'ils perçoivent par candidat entre le montant des frais majorés illicitement par eux du montant légal fixé par le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.

Au fait, il n'est secret pour personne de savoir que l'Etat a démissionné depuis lors de ses responsabilités en matière d'organisation matérielle et financière en laissant cette charge que sur le dos des parents des candidats à l'examen d'Etat. Cependant, en dépit de cette démission, l'Etat garde la compétence de fixation du montant des frais à payer pour la participation à cette épreuve de l'Etat.

Aussi, ne manquant pas de l'imagination en vue de s'enrichir et d'accomplir les démarches relatives aux succès des finalistes de leurs écoles particulières, les chefs d'établissements scolaires

ajoutent une somme arbitraire de manière illégale sur le montant légal de ces frais de participation.

A ce propos, KEMBELO WA MALOBA²² nous renseigne qu'en 2010, certains chefs d'établissements scolaires ont fait payer à leurs finalistes, comme frais de participation, 54.000 FC dont 27.000 FC à la session préliminaire et 27.000 FC à la session ordinaire dont la durée est de 4 jours non-stop au mois de juin en lieu et place de 23.000 FC dont 10.000 FC aux épreuves préliminaires (dissertation, etc.) et 13.000 FC à la session ordinaire tel que fixé par l'Etat.

II.1.2. démarche pour approcher, corrompre et obtenir les items avant ou au moment de passation de l'examen d'Etat

Se servant des fonds illicites perçus par augmentation illégale des frais de participation, les chefs d'établissements se lancent dans la conquête des autorités qui sont affectées dans leurs centres respectifs et les autorités les plus visées sont le Président, le Vice-Président ainsi que le Délégué de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR). Ces conquêtes et visites ont pour objectifs, la corruption, l'obtention illicite et discrète à l'avance des items ainsi que des compromis. Ces négociations se déroulent bien entendu loin des regards curieux.

Parlant du système éducatif du Zaïre dans son ouvrage intitulé « Ecole trahie »²³, Martin Ekwa Bis Isal fait remarquer que les facteurs à la base de l'écroulement du système éducatif du Zaïre (RDC) est que l'intelligence et l'application aux leçons ne sont plus le seul moyen de réussir, l'on peut tricher lors des interrogations et

²²<http://afrique.kongotimes.info/rdc/enseignement/congo-examen-etat-edition-2012-record-realize-depuis-4>

²³Martin Ekwa Bis Isal ; « *Ecole trahie* », Cadisec, Kinshasa, 2004, p.41

des examens sous l'œil complice du surveillant soudoyé. Au fait, de nos jours, il n'est secret pour personne de l'abîme du système éducatif de notre pays, la RDC lors que l'on sait que certains parents, élèves autant que responsables d'écoles s'adonnent à cœur joie aux pratiques intrigantes et illicites en vue de réussites de leurs enfants, leurs candidats aux épreuves nationales.

C'est pourquoi, n'ayant pas confiance à la crédibilité de ces épreuves, la coordination des écoles catholiques organisent des épreuves similaires afin de crédibiliser les finalistes formés dans leurs écoles pour lesquels ils ont plus de confiance du mérite de leurs réussites.

Quant aux montants à mettre à la disposition de chaque instance en termes de corruption, ils sont variables et relatifs selon le degré de cupidité d'une autorité à l'autre, le degré d'avarice d'un chef d'établissement scolaire à l'autre, de l'importance des fonds que disposent les chefs d'établissements au prorata de candidats alignés par son école respective, etc.

Cependant, selon les circonstances, la mise à l'avance des items en actualité à la disposition des chefs d'écoles ou des comités de suivi peuvent s'opérer instantanément après les négociations et compromis ou soit être différée. Elle peut aussi être fait à la veille ou le jour même de passation du dit examen au moment de la distribution normale des items auprès des examinés. Dans ce cas où cette fuite d'items se déroule à la veille de l'épreuve programmée, cela suppose que la malle des items a été illégalement et furtivement ouverte par les responsables du centre. Ces types d'opérations sont souvent effectués en milieux ruraux. Dans l'autre cas, c'est-à-dire, la remise des items aux chefs des institutions scolaires ou à leurs comités de suivi le jour même et au moment de

la distribution normale au centre, cela sous-entend que la malle des items n'était pas ouverte furtivement.

II.1.3.démarche d'obtention d'experts

Les experts sont les spécialistes des matières qui sont posées à l'examen d'Etat. Généralement, ces experts sont les enseignants des écoles d'où proviennent ces participants à l'examen d'Etat et en cas de carence, les responsables de ces écoles recourent à des compétences extérieures, afin d'atteindre leurs objectifs.

La mission des experts recrutés est de traiter les items des examens du jour et de diffuser les réponses contenues parmi les examinés en temps utile. Cette façon de procéder est plus connue sous le vocable « *mercenariat* » et les dits experts sont appelés « *mercenaire* ».

Lorsque les experts (mercenaires) opèrent en dehors du centre, le lieu où ils sont réunis et traitent les questionnaires est appelé « *laboratoire ou tout court, labo* » et eux-mêmes, « *laborantins* ». Par contre, lorsqu'ils opèrent à l'intérieur du centre, particulièrement, dans les salles où se déroulent les examens d'Etat, ils sont désignés sous le nom de « *kamikaze* » et l'opération se nomme également « *Kamikaze* ». Au fait, le « *kamikaze* » consiste au déguisement et à l'infiltration des experts dans les salles de l'examen et de se faire confondre aux vrais examinés.

Dans le cas où les items sont traités à l'extérieur du centre d'examen d'Etat, les réponses parviennent dans les salles par l'un ou l'autre parmi les Délégués du centre. En effet, après le traitement, le représentant du comité de suivi (chef d'établissement ou un enseignant ou encore un membre du comité des parents) récupère les réponses produites selon les matières des examens du jour en respectant également les séries et les remet aux autorités du

centre pour acheminement dans les salles. Selon l'ambiance de la complicité établie, l'intermédiaire choisi faisant le pont entre l'extérieur et l'intérieur du centre ou de la salle peut donner cette tâche aux surveillants se trouvant dans ces salles ou dans la salle dans le cas où tous les examinés sont réunis dans une salle unique.

II.2. causes des combines à l'examen d'Etat

Les mobiles qui poussent les uns et les autres acteurs à des combines lors de l'examen d'Etat sont pluriels entre autres : la détermination de terminer les études secondaires et d'obtenir son diplôme d'Etat, l'incertitude de réussir (la peur d'échouer), la peur de reprendre l'année scolaire (sauver son honneur propre ou de sa communauté), peur due par les difficultés matérielles et financières, peur des menaces familiales ou sociétales, peur des menaces de la part des autorités scolaires hiérarchiques, peur de perdre sa propre réputation et celle de son institution ou de ses fonctions et enfin, la cupidité.

II.2.1.Détermination de réussir à tout prix et d'obtenir son diplôme d'Etat

Quoique candidats à l'examen d'Etat, certains participants à cette épreuve nationale sont des travailleurs. Ils s'inscrivent à l'examen d'Etat en vue de valoriser, de protéger leurs fonctions ainsi que d'assurer leur promotion ou maintien. D'autres finalistes, par contre, sont contraints et gênés par d'autres paramètres tels que l'âge. Ils estiment qu'ils ont largement dépassé l'âge requise d'être encore élève et/ou de demeurer sans diplôme d'Etat.

II.2.2.Incertitude de réussir (peur d'échouer)

Les élèves moins performants, se sachant ainsi, se livrent sans trop de calcul aux combines à l'examen d'Etat lorsque les

opportunités sont surtout béantes en face d’eux. D’autres élèves ou finalistes par contre, en dépit de leurs prestations moyennes pratiquent les combines par prudence ou par l’effet d’entraînement.

II.2.3.Sauvegarder l’honneur

L’honneur étant une valeur et un droit humain universel, les acteurs pratiquants des intrigues à l’examen d’Etat le recherche pour sauvegarder leur propre dignité, celle de leurs familles et de leurs établissements scolaires.

II.2.4.Peur des menaces de parents des finalistes et des candidats eux-mêmes

En cas d’échecs, les dirigeants des établissements subissent des menaces sans réserves de la part des parents et/ou des candidats eux-mêmes. Ceux-ci considèrent que ces leaders ne se sont pas assez investis dans les manœuvres susceptibles, capables d’amener leurs finalistes au succès et ils (les chefs des établissements) se seraient contentés seulement de s’en pocher de l’argent. Ces menaces sont souvent à la base des pillages et incendies des résidences et/ou des bureaux de chefs des établissements scolaires par les finalistes.

II.2.5.Peur de perdre son emploi ou de ses fonctions

Outre, les menaces des parents et/ou des finalistes du secondaire, les chefs des établissements subissent également les menaces de leurs autorités hiérarchiques. A ce propos, l’on se rappellera de l’édition de l’examen d’Etat de 1979-1980.

De 1967 à 1978, l’examen d’Etat comportait les questionnaires de type traditionnel et il était également corrigé en province. A l’avènement de l’Inspecteur Général MARGOT en 1979, ce

système jugé de subjectif et d'inefficace était remplacé d'office par les questionnaires à choix multiple considéré plus objectif et efficace. Ce changement de système a occasionné au cours de sa première année d'application pas mal d'échecs dont la cause fondamentale serait liée à un mauvais encadrement des finalistes par leurs écoles. Mécontent de ces résultats, monsieur Margot menaça sévèrement tous les chefs d'établissements dont les écoles ont fait des néants et promit de révoquer de leurs fonctions tous les Directeurs dont les écoles réitéraient des résultats néants lors des éditions suivantes. Aussi, devant ces différentes menaces, les chefs des institutions scolaires de l'EPSP n'hésitent à n'aucun instance de pratiquer les manœuvres illicites dans le but d'amener leurs candidats à l'examen d'Etat à la réussite.

II.2.6. Propension à la cupidité

Le pays étant taré par des anti-valeurs (la corruption, le détournement, l'impunité, etc.), les autorités publiques ainsi que les chefs des établissements scolaires trouvent à travers l'examen d'Etat, l'occasion la bienvenue pour escroquer les parents afin de bien faire vivre leurs familles pendant les vacances, lesquelles sont considérées comme une période de vache maigre.

II.3. Conséquences

Les conséquences fâcheuses relatives à ces pratiques illicites et déloyales effectuées à l'occasion de l'examen d'Etat se définissent et se comptent en terme pluriel. Nous en citerons dans ces lignes quelques-unes telles que : l'ignorance, l'incompétence, la paresse, la malhonnêteté, le développement et l'exaltation des anti-valeurs, la désacralisation de l'examen d'Etat, de diplôme d'Etat ainsi que du système éducatif national de la RDC, la dévalorisation de la dignité de soi, de nos familles, de nos autorités et de notre pays, etc.

II.3.1. L'ignorance et l'incompétence

Les causes de l'ignorance des élèves aux matières qui leurs sont enseignées sont diverses entre autres, la maladie, les distractions, les problèmes affectifs, les matières elles-mêmes, le manque des matériels didactiques, les enseignants. Relatif à ce dernier point Jean Piaget stipule que ce ne sont pas les matières qu'on enseigne que les enfants ne comprennent pas, mais ce sont les leçons qu'on leur donne. Là est la cause de la plupart d'échecs scolaires. Toute réforme sérieuse de l'enseignement doit donc commencer par la formation des maitres qui assurent cet enseignement. Au fait, ce que Piaget préconise ici, c'est avant tout, la fin du professeur conférencier. Pour que l'école devienne efficace. Car, comprendre renchérit-il, c'est inventer²⁴. C'est dire autrement que la réussite à l'examen d'Etat est liée à une bonne préparation des élèves, à un bon transfert des compétences de l'enseignant à l'enseigné.

II.3.2. La paresse

Autant qu'au point précédent, les causes de la paresse des élèves aux études sont corollaires aux facteurs divers tels que la maladie, la faim, des motifs psychologiques, les loisirs, etc.

III. Les resultats de terrain

Nous venons de décrire tour à tour dans les deux points précédents, l'organisation de l'examen d'Etat ainsi que des intrigues pratiquées à cette occasion, à travers notre pays, la République Démocratique du Congo. Dans ce troisième et dernier point de cette analyse sur la problématique liée à la pauvreté pour l'accès des finalistes à l'enseignement supérieur et universitaire.

²⁴ Jean Piaget ; « où va l'éducation », Denoël/Gonthier, Paris, mars 2003

III.1. Critères d'enquêtes

Pour réaliser nos investigations, nous sommes descendus à Vanga pour interroger les diplômés d'Etat issus de trois dernières promotions (2014-2015, 2015-2016, 2016-2017) résidant à Vanga au cours du mois d'Aout 2017.

III.1.1. Du milieu d'enquêtes (Vanga)

Vanga est une agglomération semi-citadine qui rassemble en son sein, le village Vanga, la mission CBCO, la Terre-Jaune ainsi que les villages Kimbulu et Kimbumbidi.

Vanga est connue dans la province du Kwilu, dans la République Démocratique du Congo autant qu'en dehors de ses frontières nationales (en Angola et en République du Congo/Brazzaville) à cause surtout de la qualité des soins hospitaliers que son hôpital Evangélique offre à ses patients.

Etendue sur une surface de 9Km², Vanga est localisée au bord de la rivière Kwilu à 132 kms de la nationale n°2 (Kinshasa-Kikwit), dans le secteur Kilunda, territoire de Bulungu dans la province du Kwilu en RDC.

Du point de vue social, Vanga est habitée par 12.000 personnes, majoritairement constituée des ethnies autochtones Mbala, Songo et Hungana à côté des quelles s'ajoutent une minorité composée d'autres ethnies non originaires de la province du Kwilu en particulier et du grand Bandundu en général.

Du point de vue professionnel Vanga compte en son sein des médecins, des infirmiers et laborantins, des enseignants de l'EPSP et de l'ESU, de Commerçants, des agents et fonctionnaires de

l'administration de la fonction publiques, des agriculteurs et des chômeurs.

Du point de vue éducatif, Vanga est alimentée de 16 formations scolaires du ressort de l'EPSP et d'un institut supérieur dont l'ISTM-MF/CBCO.

Jadis terrain exclusif des protestants de la Communauté des Baptistes du Congo (CBCO), Vanga est inféodée actuellement par des confessions et groupes religieux divers entre autre Catholique, Kimbanguiste, Musulmane, Témoin de Jéhovah, les églises de réveil, etc.

Du point de vue économique, Vanga est dominée par les activités champétrales traditionnelles dont la houe et la machette demeurent encore des instruments fondamentaux.

III.2. Période d'enquêtes

Nos enquêtes à Vanga porte sur la période du 1^{er} au 30 Aout 2019.

III.3. univers d'enquêtes

Nous avons approché une population de 227 diplômés d'Etat dans l'ensemble résidant à Vanga. Au regard de critères rigoureux que nous nous sommes définis notamment : résider à Vanga ; être étudiant ; avoir réussi son diplôme d'Etat (ou avoir passé l'examen d'Etat) au cours des années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ; être de sexe (masculin ou féminin), l'âge (18 à 45 ans), état-civil (marié ou célibataire), religion (protestante, catholique, musulmane, église de réveil, kimbanguiste, témoin de Jéhovah, autres), fonction (étudiant, commerçant, enseignant, agent de l'Etat,

chômeur), notre univers nous a produit 63 individus qui ont répondu favorablement aux conditions susmentionnées.

III.4. Interprétation Résultats

En rapport aux questions posées, nous avons d'abord remarqué que les résultats obtenus diffèrent d'une institution à l'autre. Des différents autres paramètres jouent un rôle. C'est le cas par exemple de l'importance numérique des effectifs des candidats alignés à l'examen d'Etat et des années scolaires. Aussi le taux de recrutement des personnes autres que les candidats eux-mêmes en vue de résolution des items des examens, le taux de révélation de la qualité ou du statut ainsi que de performance des personnes recrutées pour résoudre les items, le taux de révélation des lieux illicites de résolution des items des examens d'état, le taux de révélation de la source de fuites des items et enfin le taux révélant la concordance des réponses provenant des « *labos* » se rapportant aux épreuves du jour etc....

Suivant les résultats, 75,7% de personnes enquêtées affirment que la pratique des intrigues et de la tricherie à l'examen d'Etat grâce à la corruption justifie l'effectif élevé de réussite. Donc la réussite est motivée par la paie d'argent. La tendance majoritaire d'affirmations de la pratique des intrigues et de la tricherie à l'examen d'Etat est justifiée par le taux élevé des diplômés provenant des familles pauvres du point de vue matériel et financier. Vanga est habitée en majorité par des familles dont l'agriculture manuelle est économiquement l'activité principale. Si déjà au niveau national le P.I.B de la population est de 100\$ USD, il est plus difficile aux habitants de Vanga d'obtenir un P.I.B au-delà de l'ensemble du pays lorsque l'on sait que la province du Kwilu est dépourvue d'industries. Suite à la pauvreté sus-évoquée, certains parents « délestent » les études de leurs enfants. Ne

pouvant pas envoyer tous les enfants à l'école, ils les font étudier tour à tour ; allant soit du premier au dernier enfant, soit on scolarise l'enfant le plus intelligent en laissant sursoir les autres jusqu'à ce celui qui est au banc de l'école termine, soit encore, on scolarise les garçons en sacrifiant les filles.

Les 17,2% d'infirmité des faits relatifs à la pratique des intrigues et de la tricherie à l'examen d'Etat se justifie par le fait que tous les diplômés ne proviennent pas des familles matériellement et financièrement pauvres puis qu'ils existent à Vanga des familles modestes telles que celles des médecins, des enseignants, des commerçants. Outre, ils existent à Vanga des bonnes écoles qui forment aussi bien leurs élèves et c'est parmi ces écoles de renommées que l'on trouve les enfants des personnes de rang social élevé. Et du point de vue moral, il y a parmi ces finalistes du secondaire, des élèves dont la morale n'est pas à reprocher au regard de leur éducation en famille. Il y a aussi parmi ces candidats à l'examen d'Etat des enfants qui sont des fervents pratiquant de leur religion. D'où la relativisation de la généralisation des pratiques des intrigues et de la tricherie à l'examen d'Etat.

Quant 8,8% des silencieux, la délicatesse, la discrétion, le gêne et la timidité justifient leur attitude.

Du point de vue théorique, cette étude s'explique dans le canon de l'*habitus*²⁵ de Pierre Bourdieu.

Depuis des décennies, le social des congolais est en détérioration et cette situation ne fait que se dégrader d'année en année. Les anti-valeurs y règnent en maître et la majorité de

²⁵ Pierre Bourdieu, « *les grands auteurs de la sociologie* », Armand Colin, Paris, p.289

diplômés d'Etat ou étudiants actuels sont nés et socialisés dans ces conditions. Ce faisant, ils considèrent ces anti-valeurs de normal. Ces comportements acquis à travers leur socialisation, les différents acteurs à l'examen d'Etat en général et les finalistes du secondaire en particulier après avoir intériorisé l'extériorité des faits et phénomènes sociaux préexistants à leur arrivée dans la société congolaise, expriment à l'occasion de l'examen d'Etat des manières inappropriées aux règles légales établies en la matière.

Suggestions

En vue de donner la possibilité aux enfants issus des familles pauvres d'accéder à l'enseignement supérieur et universitaires, , nous proposons ce qui suit :

- Que l'Etat accorde des bourses d'étude aux enfants issus des familles modérées ;
- Que les inscriptions soient gratuites au niveau de l'enseignement supérieur et universitaires ;
- Sachant comment les examens d'Etat se déroule (avec corruption), que les élèves qui obtiennent des faibles points ne soient pas discriminés ;
- Que l'Etat crée des activités génératrices des revenus en milieu rural, pour que les parents aient les moyens de scolariser leurs enfants.

Conclusion

En définitive nous disons que l'enseignement supérieur en milieu rural est rendu difficile par la pauvreté des parents qui ne parviennent pas à payer les différents frais exigés. Pour être admis

aux études supérieures, l'une des conditions exigées, c'est le paiement des frais d'inscription et de test si on a eu des points en dessous de 60%. Une fois retenu, l'étudiant est obligé de payer la totalité des frais académiques comme garantie, sinon il risque de perdre son inscription. Pour y parvenir, nous avons mené des études sur terrain. Les résultats obtenus montrent que bon nombre d'élèves finalistes ne parviennent pas à avoir accès aux études supérieures, suite à la pauvreté des parents. C'est ainsi que nous avons proposé quelques pistes de solutions pour favoriser toutes les catégories sociales d'enfants d'accéder à l'enseignement supérieur en milieu rural malgré la pauvreté des parents.

Bibliographie

- Moniteur Congolais, Kinshasa, 1967
 - IGE (EPSP), « *Inédit examen d'Etat de 1969 à 2010* », Kinshasa, 2010.
 - Martin Ekwa Bis Isal ; « *Ecole trahie* », Cadisec, Kinshasa, 2004
 - Jean Piaget ; « où va l'éducation », Denoël/Gonthier, Paris, mars 2003
- Webographie
- <http://afrique.kongotimes.info/rdc/enseignement/congo-examen-etat-editio-2012>